

Je soussigné(e)¹

M. Mme :
 M. Mme :
domicilié(e)²:
ayant pour adresse électronique : @

Agissant au nom et dans l'intérêt de

M. Mme:
Résidant :
Actuellement placé(e) sous mesure de TUTELLE HABILITATION FAMILIALE REPRÉSENTATION

Demande à vendre le bien immobilier suivant :

Adresse du bien :
Références cadastrales :
Type de bien³ :
Résidence principale ou secondaire de la personne protégée⁴ OUI NON
La personne protégée est propriétaire du bien co-propriétaire usufruitière nue-propriétaire
 autre (*précisez*) :
 Une proposition d'achat a été reçue le au prix de euros net vendeur
 Aucune proposition d'achat n'a été reçue pour l'instant

Étant donné que :

La personne protégée réside durablement dans un autre lieu, sans perspective d'occuper le bien à vendre ;
 Les charges financières du majeur protégé nécessitent la vente d'un bien immobilier pour y faire face ;
 Le bien génère des frais, sans avantage retiré par la personne protégée
 La personne protégée ne s'est pas rendue sur place depuis plus d'un an
 Autre (*précisez*) :

En attestant que :

Je ne suis pas personnellement concerné(e) par cette vente
 Je suis personnellement concerné(e) par cette vente en ma qualité de co-propriétaire, d'usufruitier, de nue propriétaire du bien en question ...
 Je suis personnellement intéressé(e) par cette vente en ma qualité d'acheteur

Date et signature

Le tuteur

Le co-tuteur (si désigné)

PAR CES MOTIFS

Nous
greffière,

, Juge des tutelles assisté(e) de

AUTORISONS le(s) requérant(s) à mettre en vente et à vendre à l'amiable le bien immobilier situé

au prix net vendeur minimum de euros, payable comptant à la signature de l'acte authentique, avec possibilité passé un délai de 6 mois après la mise en vente du bien auprès de deux agences immobilières, au moins, de procéder à une baisse de prix jusqu'à la somme de euros net vendeur ;

DISONS que le capital revenant à la personne protégée sera déposé sur un compte ouvert à son nom ;

DISONS que le tuteur devra, dans un délai de 1 mois suivant la signature de l'acte de vente adresser au tribunal une attestation signée par lui précisant l'identité des acquéreurs et indiquant le prix net de la vente réalisée (sans frais d'agence) ;

DISONS que le tuteur devra, dans un délai de 1 mois suivant la perception du prix de vente, saisir le juge afin d'être autorisé à placer la somme sur un compte rémunéré ;

RAPPELONS que la présente ordonnance est exécutoire immédiatement même en cas d'appel.

PRECISONS que la présente ordonnance comporte deux pages avec le sceau du tribunal apposé sur chacune d'elles.

Le Greffier

Le Juge des tutelles

Notice explicative pour compléter une demande de vente immobilière

- ① Indiquez votre nom et votre prénom. Si deux tuteurs ou personnes habilitées ont été désigné(e)s ensemble pour protéger les biens et les revenus de la personne protégée, leur identité respective doit être ici mentionnée. Les deux tuteurs ou personnes habilitées devront également signer la requête.
- ② Indiquez ici l'adresse du tuteur ou de la personne habilitée c'est-à-dire celle où le courrier administratif de la personne protégée est normalement envoyé
- ③ Précisez si le bien à vendre est un immeuble bâti, un terrain non constructible, un terrain constructible...
- ④ Le bien à vendre est considéré comme la résidence principale ou secondaire de la personne protégée même si celle-ci n'y réside plus (à moins que ce défaut d'occupation date de plus d'un an)

IMPORTANT

> Les mentions à compléter par le tuteur ou la personne habilitée doivent être écrites de manière lisible

> **La demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes (en photocopie)**

Dans tous les cas :

- deux attestations de valeur du bien à vendre (attestations rédigées par agences immobilières) ;
- extrait de matrice cadastrale ou attestation notariée de propriété du bien à vendre précisant les droits de la personne protégée sur l'immeuble à vendre ainsi que l'identité des autres propriétaires ou usufruitiers éventuels (document de moins d'1 an)

En cas de vente de la résidence principale ou secondaire de la personne protégée⁴ :

- le certificat médical du médecin traitant ou spécialiste attestant d'un impossible retour à domicile ;
- attestation d'entrée en EHPAD, établissement de soins, foyer de vie, famille d'accueil... ;

> **!! Toute demande qui ne serait pas convenablement présentée sera retournée à son expéditeur**

Attestation produite au juge des tutelles
après la vente du bien immobilier

(à adresser au tribunal dans le mois de la vente)

à tutelles.tj-perigueux@justice.fr

ou tutma.tj-bergerac@justice.fr

ou tutma.tprx-sarlat@justice.fr

Je soussigné(e)

..... atteste

avoir représenté(e) M/Mme

.....né(e) le, placé(e)

sous mesure de tutelle, lors de la signature de l'acte de vente de son bien immobilier,

conformément à l'ordonnance rendue par le juge des tutelles le/...../.....

J'atteste que selon acte de vente signé le/...../.....en l'étude de

Maître, notaire à..... le

bien a été vendu pour la somme de euros, prix

net (hors frais d'agence).

Le(s) acquéreur(s) de ce bien est (sont) :

>

>

>

>

Date

Signature